les autres industries rurales. Le ministère du Travail partage son activité en quatre domaines principaux, et dans certains cas, en étroite collaboration avec la Commission d'assurance-chômage.

M. Thompson, que je vous ai présenté, traitera plus à fond certains espects

du travail de la Commission d'assurance-chômage.

Si le Comité désire que certains autres membres du personnel du ministère qui sont ici expliquent plus au long certains aspects de notre travail qui intéressent de façon particulière les honorables sénateurs, ils le feront avec plaisir.

Le premier des quatre domaines principaux où le Ministère et la Commission d'assurance-chômage exercent leur activité relativement à l'agriculture, est le programme fédéral-provincial touchant la main-d'oeuvre agricole.

Ce programme, qui nous permet de collaborer étroitement avec les ministères provinciaux de l'Agriculture a été établi en 1942, afin d'aider à découvrir les hommes et femmes dont on avait un besoin urgent pour aider à la pro-

duction agricole pendant les années de guerre.

Ce programme visait surtout à combler les pénuries de main-d'oeuvre qui existaient alors. Il comprenait l'organisation d'équipes provisoires d'ouvriers agricoles dans les régions où il y avait un excédent pour les diriger vers les endroits où on avait un grand besoin de cette main-d'oeuvre. Il avait aussi pour but d'encourager plus d'habitants des centres urbains à participer aux travaux de la moisson alors qu'on avait grandement besoin d'un supplément de travailleurs à cette fin.

On a maintenu ce programme conjoint depuis la guerre. On a continué d'organiser des équipes provisoires de main-d'oeuvre au sein des provinces,

entre les provinces et dans un certain nombre de cas entre nations.

Je n'ai pas l'intention d'entrer dans les détails, mais on a aussi fourni de l'aide en vertu de ce programme dans le domaine de l'immigration. Cette source de main-d'oeuvre a été mise à contribution immédiatement après la guerre comme autre moyen de combler les pénuries de main-d'oeuvre qui existaient après la guerre.

Il y a un autre aspect du programme que je pourrais commenter brièvement. En collaboration avec les gouvernements provinciaux nous avons cherché à encourager la pleine utilisation de la main-d'oeuvre sur la ferme.

Les dépenses courantes effectuées en vertu de ce programme, en ce qui concerne le gouvernement fédéral s'établissent à environ \$150,000 par année. Les provinces contribuent un montant égal à l'égard des rubriques qui relèvent du programme.

Ces rubriques comprennent surtout les frais du transport d'ouvriers de régions où il y a un excédent aux régions où on en manque et des contributions aux salaires de gens dont les services ont été retenus pour mettre le programme à exécution.

Au cours des années on a adopté des mesures d'étroite collaboration entre les ministères provinciaux d'agriculture et le ministère du Travail et le Service national de placement de la Commission d'assurance-chômage. Le programme met en contact les hommes intéressés à l'agriculture, surtout ceux qui travaillent sur les lieux, y compris les représentants du monde agricole, les agronomes, les agronomes régionaux, ainsi que d'autres fonctionnaires des ministères provinciaux d'Agriculture, qui connaissent ou finissent par connaître les besoins de main-d'oeuvre, d'une part, et les fonctionnaires du Service national de placement qui connaissent les sources en main-d'oeuvre, d'autre part.

Le second domaine où le ministère exerce son activité en ce qui concerne l'agriculture est celui de la formation. Ici encore nous collaborons avec les gouvernements provinciaux. Dans le cas du programme touchant la main-d'oeuvre agricole nous collaborons étroitement avec les ministères d'Agriculture provinciaux, mais pour ce qui est du programme de formation, nous collaborons sur-